



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 71627

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc se référant à la réponse à sa question écrite n° 63210 du 19 avril 2005 (JO - AN - 17 mai 2005), demande à M. le ministre délégué à l'industrie la concrétisation de la demande faite « au président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement », s'agissant des décisions prises à l'égard des retraités de La Poste quant à la suppression de la gratuité de la carte bleue et de l'abonnement téléphonique.

Texte de la réponse

Outre la prime de fidélité CCP (rémunération de l'avoir moyen du compte chèques postal au taux du livret A en vigueur depuis le 1er janvier 2005), La Poste, avec la création de la Banque postale, début 2006, envisage de proposer aux retraités un programme d'acquisition de points pour tous les détenteurs de la carte bancaire. L'utilisation de cette carte, à l'occasion de retraits ou d'achats donnera lieu à l'acquisition de points permettant des réductions sur les produits et services de la Banque postale ainsi que sur des voyages, des places de cinéma ou des bons d'achats chez des distributeurs partenaires. La Poste a décidé d'offrir dès 2006, à tous ses retraités - qui souscriraient à ce système de points - outre la cotisation annuelle de 8 euros, un boni de 160 points. Ce dispositif permettra ainsi d'obtenir une réduction de 30 % sur la carte bancaire, les points supplémentaires permettront de bénéficier des autres offres de ce programme.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71627

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7516

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 9003